

**Service Départemental d'Incendie  
et de Secours du Jura**

Le Préfet du Jura,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**ARRÊTÉ N° A 2016 - 1358**

**OBJET : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de la chaîne de commandement du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes aux sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la circulaire modifiée n° 22-2010 du 11 août 2010 relative à l'organisation de la chaîne de commandement ;

VU le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 portant nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ; modifié par l'arrêté préfectoral n° A 2016-362 ter du 29 février 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° A 2015-441 du 16 mars 2015 modifié portant règlement intérieur consolidé du SDIS du Jura ; modifié par l'arrêté n° A 2016-414 du 7 mars 2016 et l'arrêté n° A 2016-931 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

VU la décision n° 2015-616 du 24 avril 2015 relative à la chaîne de commandement opérationnelle au sein du SDIS du Jura ;

Sur proposition du chef d'État-Major, chef de groupement en charge des unités territoriales ;

## ARRÊTE :

**Article 1** La chaîne de commandement opérationnelle est, à compter de ce jour, constituée selon le présent arrêté.

**Article 2** Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef de Site :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Lieutenant-colonel	Hervé	JACQUIN	DD SIS
Lieutenant-colonel	Nicolas	MARILLET	DD SIS
Commandant	Damien	FREDY	DD SIS
Commandant	Philippe	MOUREAU	DD SIS

**Article 3** Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef de Colonne :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Commandant	Alex	DARNAND	Saint-Amour
Commandant	Philippe	HUGUENET	Morbier
Commandant	Thibaut	NIDERLENDER	DD SIS
Commandant	Christophe	ROUCOULE	DD SIS
Capitaine	Gérard	GINET	Dole
Capitaine	Stéphane	GRILLOT	Poligny
Capitaine	Eric	PROST-ROMAND	Morez
Capitaine	Yvan	SMANIOTTO	Le Lizon
Capitaine	Julien	VIUO	DD SIS
Lieutenant	Hervé	GROS	Lons-le-Saunier

**Article 4** Les personnels suivants de la DD SIS peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Lieutenant	Jean-Yves	BARIOD	DD SIS
Lieutenant	Pascal	BOUVIER	DD SIS
Lieutenant	Vincent	DAVIOT	DD SIS
Adjudant-chef	Bruno	JARDON	DD SIS

**Article 5** Les personnels suivants du secteur du secteur EST peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Alain	BERTRAND	Salins-les-Bains
Capitaine	Hervé	GINDRE	Mont-sur-Monnet
Lieutenant	Philippe	DEMOUGE	Arbois
Lieutenant	Cyril	BEZIN	Andelot-en-Montagne
Lieutenant	Lilian	CUYNET	Champagnole / Andelot
Lieutenant	Jérôme	GUYON	Champagnole / Arbois
Lieutenant	Eric	MOREL	Champagnole
Lieutenant	Florence	MORIN	Salins-les-Bains
Lieutenant	Christophe	QUINAUX	Poligny
Adjudant-chef	Raphaël	LETOURNEUR	Salins-les-Bains
Adjudant-chef	Nicolas	ROBERT	Champagnole

**Article 6**

Les personnels suivants du secteur NORD peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Michel	LADANT	Dole
Capitaine	Franck	LENOIR	Chaussin
Capitaine	Frédéric	SOURBIER	Orchamps
Lieutenant	Pascal	BAILLY	Le Finage
Lieutenant	Stéphane	BONOLIS	Dole
Lieutenant	Gérard	BORNIER	Chaussin
Lieutenant	Philippe	BRENET	Dole
Lieutenant	Christophe	DUGOIS	Lorette
Lieutenant	Christian	GIBOUDEAUX	Mont-sous-Vaudrey
Lieutenant	François	JACQUOT	Orchamps
Lieutenant	Didier	PRINCE	Tavaux
Lieutenant	Stéphane	SAUCE	Dole
Adjudant-chef	Jean-Michel	BLATEYRON	Dole
Adjudant-chef	Florent	NICOLE	Orchamps

**Article 7**

Les personnels suivants du secteur OUEST peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Didier	DORIER	Bletterans
Capitaine	Claude	VALLET	Voiteur
Lieutenant	Didier	AUBERT	Sellières
Lieutenant	Stéphane	BASIN	Beaufort
Lieutenant	Fabrice	BERTHET	Beaufort
Lieutenant	Éric	BOULLY	Cousance
Lieutenant	David	BOURGEOIS	Lons-le-Saunier
Lieutenant	Patrick	BOURGEOIS	Etival
Lieutenant	Christophe	BRUNET	Arinthod
Lieutenant	Jean-Marie	DARNAND	Saint-Amour
Lieutenant	Philippe	FION	Saint-Amour
Lieutenant	Roger	GOVINDAMA	Lons-le-Saunier
Lieutenant	Olivier	MATHOT	Lons-le-Saunier
Lieutenant	Jean-Marc	PICAUD	Orgelet
Lieutenant	Pierre	PORTEMAN	Arinthod
Lieutenant	Sébastien	RICHARD	Clairvaux-les-Lacs
Lieutenant	Yannick	RUPANI	Lons-le-Saunier
Lieutenant	Jean-Michel	SERRAND	Lons-le-Saunier
Lieutenant	Philippe	THOMAS	Saint-Julien
Adjudant-chef	Gérald	AZZI	Lons-le-Saunier
Adjudant-chef	Yvan	GHINI	Lons-le-Saunier

**Article 8**

Les personnels suivants du secteur SUD peuvent occuper l'emploi de Chef de Groupe :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	François	ARBEZ	Saint-Laurent-en-Grandvaux
Capitaine	Laurent	FAUCHEUX	Bois D'Amont
Capitaine	Pierre	GIRARD	Les Rousses
Lieutenant	Raphaël	BAILLY-BAZINS	Saint-Claude
Lieutenant	Pascal	CAPELLI	Saint Claude
Lieutenant	Eric	CART-LAMY	Bois d'Amont
Lieutenant	Guillaume	COLAS	La Bienne
Lieutenant	Thierry	COLIN	Saint-Claude
Lieutenant	Julien	DEFFRADAS	Combes / Septmoncel / Lajoux
Lieutenant	Thierry	GIROD	Morez
Lieutenant	Christophe	GUDEFIN	Les Rousses
Lieutenant	Laurent	LACROIX	Moirans-en-Montagne
Lieutenant	Pascal	LASKOWSKI	Saint-Claude
Lieutenant	Frédéric	OLLITRAULT	Saint-Claude
Lieutenant	Alexandre	PERRIER-CORNET	Les Couloirs
Lieutenant	Raphaël	PERRIN	Septmoncel
Lieutenant	Didier	POUILLARD	Morez
Lieutenant	Christophe	PULICE	Le Lizon
Lieutenant	Alain	VALLET	Saint-Laurent-en-Grandvaux

**Article 9**

Les personnels susmentionnés peuvent occuper un emploi de niveau inférieur à celui pour lequel ils sont désignés.

**Article 10**

Les personnels susmentionnés peuvent exercer leur compétence sur l'ensemble du territoire jurassien.

**Article 11**

Cet arrêté annule et remplace la décision 2015-616 du 24 avril 2015 ayant le même objet.

**Article 12**

Le chef d'État-Major, le chef du groupement opérationnel et les chefs des Centres de Secours Principaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montmorot, le 27 OCT. 2016

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Jura,



Lieutenant-Colonel Hervé JACQUIN